

## Braccio, Nadia

---

**De:** Monsieur Tee [jgotriddim@gmail.com]  
**Envoyé:** 18 février 2014 20:33  
**À:** Greffe  
**Objet:** à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Bonjour,

Je suis résident d'un triplex. J'ai récemment reçu la lettre d'Hydro-Québec m'informant que les compteurs dits "intelligents" allaient bientôt être installés dans mon quartier.

Je vis au rez-de chaussée et ai mon atelier au sous-sol où sont actuellement installés les trois compteurs de l'édifice.

Je m'inquiète des effets secondaires potentiels des radio-fréquences émises par les nouveaux appareils. Aucune étude n'a été effectuée sur les effets à long terme de radio-fréquences des compteurs "intelligents" sur la santé des humains. Et de me voir imposer la présence de trois fois la quantité de radiofréquences parce que j'ai la malchance d'habiter au rez-de-chaussée est complètement injuste.

Et l'option de retrait n'est pas juste parce que je devrai payer les frais annuels pour trois clients!

Des milliers de personnes de par le Monde souffre d'hypersensibilité à l'environnement et notamment au même type de fréquences qui sont utilisés par les nouveaux compteurs. Le principe de précaution devrait s'appliquer.

Mais à la place, on a droit à une approche aveugle de la part d'Hydro-Québec qui met la santé des citoyens de tout le Québec à risque!

J'ai donc fait parvenir à qui de droit une lettre énonçant mon refus des nouveaux compteurs. Et je ne pourrai pas payer la note salée pour tout mon édifice.

--

Thierry Arsenault

<http://wikimediafoundation.org/wiki/Donate>